

**Nomination du rapporteur**

**Décision GF/B24/DP1 :**

Monsieur l'Ambassadeur Patrice Debré, du Groupe constitutif de la France, est nommé rapporteur de la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

**Signé :**

---

Patrice Debré  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Approbation de l'ordre du jour**

**Décision GF/B24/DP2 :**

L'ordre du jour de la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration (GF/B24/1, révision 1), modifié afin de débattre la position actuelle en matière de financement, est approuvé.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

**Signé :**

---

Patrice Debré  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

**Groupe indépendant de haut niveau**

**Décision GF/B24/DP3 :**

1. Le Conseil d'administration remercie le Groupe indépendant de haut niveau ainsi que son équipe d'appui du travail considérable accompli en vue de remettre au Conseil d'administration le rapport intitulé « Tourner la page : de l'urgence à la pérennité », daté du 19 septembre 2011 (le « rapport du Groupe »).

2. Le Conseil d'administration adopte le rapport du Groupe et accepte l'analyse qu'il sous-tend, tout en prenant acte du fait qu'il appelle une transformation urgente du Fonds mondial. Le Groupe indépendant de haut niveau reconnaît les réalisations enregistrées par le Fonds mondial au cours des dix dernières années, ainsi que l'importance d'en assurer la réussite.

3. Le Conseil d'administration reconnaît que le Fonds mondial présente d'importantes faiblesses en matière de contrôle fiduciaire et de supervision financière, comme indiqué dans le rapport du Groupe, et le Conseil d'administration est déterminé à engager les actions correctives qui s'imposent en vue d'y remédier. Le Conseil d'administration prend acte du fait que le Directeur exécutif et l'Inspecteur général conviennent également des conclusions du rapport du Groupe.

4. Le Conseil d'administration reconnaît que la mise en œuvre des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau nécessitera un plan de mise en œuvre détaillé, qui devra refléter les meilleures pratiques et faire valoir l'expérience acquise.

5. Afin d'appliquer les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau, le Conseil d'administration décide de mettre immédiatement à exécution le plan d'action suivant :

5.1 Conformément à la recommandation 6.3 du rapport du Groupe (« Unification du programme de réforme »), le Président et le Vice-président du Conseil d'administration, en collaboration avec le Secrétariat et le Bureau de l'Inspecteur général, mettront au point un plan de transformation unifié — unique, limité dans le temps et chiffré — qui associera d'autres travaux de réforme en cours aux recommandations formulées par le Groupe. Ce plan unique qui comportera des actions hiérarchisées par priorité, des objectifs, des calendriers, ainsi que des responsables chargés de mettre en œuvre chaque action de manière logique, cohérente, gérable, efficace et ponctuelle.

5.2 Un projet de plan de transformation unifié sera diffusé pour avis à l'ensemble du Conseil d'administration d'ici au 31 octobre 2011. La version définitive sera transmise au Conseil d'administration d'ici au 10 novembre 2011

en sorte qu'elle soit formellement adoptée à l'occasion de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration.

5.3 Le groupe de coordination (voir le paragraphe 6.3.1.2 ci-après) sera chargé de la supervision, du suivi et de la communication de l'information au Conseil d'administration au sujet de l'état d'avancement de ce plan de transformation unifié jusqu'à ce que toutes les actions aient été exécutées.

6. Le Conseil d'administration décide d'amorcer sur-le-champ les actions centrales énumérées ci-après, étant donné leur importance dans le cadre du plan de transformation unifié qui sera approuvé en novembre 2011. Des rapports d'étape ou des décisions (selon le cas) seront présentés lors de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration.

6.1 Le Secrétariat et le Bureau de l'Inspecteur général amorceront la mise en œuvre de la recommandation 1 du rapport du Groupe (« Tourner la page : de l'urgence à la pérennité »), en consultation étroite avec le Président et le Vice-président du Conseil d'administration et le Comité des finances et de la vérification.

6.2 Le Conseil d'administration, le Secrétariat et le Bureau de l'Inspecteur général amorceront la mise en œuvre de la recommandation 2 du rapport du Groupe (« Établissement d'une doctrine du risque et gestion en conséquence »), à l'exception des recommandations 2.3.iii.a-b du rapport du Groupe. Le Conseil d'administration examinera plus en détail les recommandations 2.3.iii.a-b du rapport du Groupe, en tenant compte de la clarification apportée par le Groupe indépendant de haut niveau lors de la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration.

6.3 Le Président et le Vice-président du Conseil d'administration, dans le cadre du pilotage du processus de réforme de la gouvernance, intégreront la recommandation 3 du rapport du Groupe (« Renforcement de la gouvernance interne ») au plan de gouvernance du Conseil d'administration qu'ils finaliseront. Pour accélérer la mise en œuvre du programme de réforme de la gouvernance, le Conseil d'administration :

6.3.1 adopte la recommandation 3 du rapport du Groupe (« Renforcement de la gouvernance interne ») en apportant les modifications ci-après, qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 :

6.3.1.1 Les quatre comités permanents seront remplacés par trois comités permanents intitulés et composés comme suit :

- i. Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact : dix membres ayant le droit de vote, cinq donateurs et cinq issus du bloc des entités et pays responsables de la mise en œuvre, avec un Président faisant partie des donateurs ;
- ii. Comité des finances et des résultats opérationnels : dix membres ayant le droit de vote, cinq issus du bloc des entités et pays responsables de la mise en œuvre et cinq donateurs, avec un Président faisant partie du bloc des entités et pays responsables de la mise en œuvre;
- iii. Comité d'audit et d'éthique : sept membres, dont quatre membres indépendants, avec un Président faisant partie de ces derniers.

6.3.1.2 Un Groupe de coordination sera créé. Il sera composé des Présidents et des Vice-présidents du Conseil d'administration et des comités.

6.3.1.3 La direction du Conseil d'administration disposera d'une voix prépondérante dans deux des comités, selon les modalités suivantes :

- i. Le Président du Conseil d'administration disposera d'une voix prépondérante au sein du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact ;
- ii. le Vice-président du Conseil d'administration disposera d'une voix prépondérante au sein du Comité des finances et des résultats opérationnels.

6.3.1.4 Parmi les attributions de ces trois comités, qui seront davantage développées sous l'autorité du Président et du Vice-président du Conseil d'administration, figureront les fonctions préconisées par le rapport du Groupe. Les questions d'éthique figureront parmi les attributions du Comité d'audit et d'éthique.

6.3.1.5 Pour optimiser leurs performances, les comités seront constitués de membres de droit du Conseil d'administration et seront habilités à déléguer des questions opérationnelles au Secrétariat.

6.3.2. demande au Président et au Vice-président de rechercher des candidatures au sein des groupes constitutifs du Conseil d'administration pour les trois sièges de membres du Conseil d'administration du Comité d'audit et d'éthique, puis d'identifier trois personnes dûment qualifiées pour prétendre aux fonctions de membres désignés. Le Conseil d'administration demande également aux trois membres désignés d'amorcer un processus ouvert et transparent destiné à identifier les quatre membres indépendants de ce comité, qui seront recommandés au Conseil d'administration pour approbation lors de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration.

6.4 Le Comité de la politique et de la stratégie et son Groupe de travail sur l'élaboration de la stratégie incorporera la recommandation 4 du rapport du Groupe (« Mise en place d'une nouvelle procédure d'approbation des subventions ») à la stratégie quinquennale qui sera finalisée puis transmise au Conseil d'administration pour approbation lors de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration.

6.5 Le Secrétariat, en consultation étroite et régulière avec le Président et le Vice-président du Conseil d'administration, le Comité des finances et de la vérification, le Comité de la politique et de la stratégie et le Bureau de l'Inspecteur général, mettra en œuvre la recommandation 5 du rapport du Groupe (« Délégation de pouvoir décisionnel aux cadres intermédiaires ») et les recommandations 6.1 et 6.2 du rapport du Groupe (« Mesure des produits, pas des résultats » et « Centrage sur la qualité et la valeur plutôt que sur la quantité », respectivement) et fournira un rapport d'étape au Conseil d'administration lors de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration.

7. En mettant en œuvre ces actions et recommandations, le Conseil d'administration attend du Secrétariat du Fonds mondial qu'il poursuive les objectifs généraux d'efficacité de l'aide<sup>1</sup>, qu'il stabilise le niveau des effectifs et qu'il évite tout accroissement des frais généraux administratifs sans l'approbation préalable du Conseil d'administration.

**Signé :**

---

Patrice Debré  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat

---

<sup>1</sup> Conformément à la Déclaration de Paris du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et au Programme d'action d'Accra.

**Traitement du processus de financement et d'approbation pour la série 11, deuxième phase des demandes de subvention basée sur la stratégie nationale et la plateforme de financement des systèmes de santé**

**Décision GF/B24/DP4 :**

1. Le Conseil d'administration reconnaît qu'il existe des incertitudes quant à l'enveloppe budgétaire attendue pour la série 11, la deuxième phase des demandes de subvention basée sur la stratégie nationale et la plateforme de financement des systèmes de santé, et prend acte du fait que celle-ci a été revue à la baisse pour atteindre l'estimation actuelle de 0,8 milliard de dollars US, montant qui ne sera peut-être pas disponible avant le quatrième trimestre 2013.

2. Le Conseil d'administration et le Secrétariat examineront les possibilités de modification des processus de demande, de reconduction et d'approbation des investissements nouveaux et existants à la lumière de ces contraintes en matière de ressources, des recommandations formulées par le Groupe de haut niveau et des processus de stratégie et de réforme du Fonds mondial. Le Conseil d'administration communiquera les résultats de ces délibérations avant le 1er décembre 2011. Ces délibérations s'appuieront également sur les possibilités de réaffectation d'engagements existants afin d'accorder la priorité aux interventions à fort impact, ce qui pourrait accroître les ressources disponibles pour les nouveaux investissements.

3. En conséquence du retard attendu dans la disponibilité des ressources, le Conseil d'administration reporte la date limite de dépôt des demandes pour la série 11, la deuxième phase des demandes de subvention basée sur la stratégie nationale et la plateforme de financement des systèmes de santé au 1er mars 2012.

Cette décision n'a pas d'incidence notable sur le budget de fonctionnement 2011.

**Signé :**

---

Patrice Debré  
Rapporteur

---

Paula Hacopian  
Secrétariat